

**Bureau Syndical du 6 mars 2024**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°03-2024**

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2024**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	9
Présents par visio-conférence	4
Votants	13
Dont pouvoirs	0

*L'an deux mille vingt-quatre le 6 mars à 10 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 29 février deux mille vingt-quatre par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président, M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, M. Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président (Visio), Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Asseseurs présents :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur (Visio)  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur

**Excusés :**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur

Secrétaire de séance : M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024, qui a été transmis à chacun des membres du Bureau syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024.

Date de la convocation
29/02/2024

Date d'affichage
15/03/2024

**Bureau Syndical du 6 mars 2024**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°04-2024**

Objet de la délibération : **Approbation de la convention relative à l'échange de données cartographiques à l'occasion de travaux (grande et petite échelles) à signer avec Enedis**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	9
Présents par visio-conférence	4
Votants	13
Dont pouvoirs	0

*L'an deux mille vingt-quatre le 6 mars à 10 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 29 février deux mille vingt-quatre par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président, M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, M. Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président (Visio), Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Asseseurs présents :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur (Visio)  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur

**Excusés :**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur

Secrétaire de séance : M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président

Date de la convocation
29/02/2024

Date d'affichage
15/03/2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** le modèle national de convention à signer entre le SDESM et le concessionnaire Enedis relative à l'échange de données cartographique à l'occasion de travaux ci-annexé, établi par la FNCCR, France Urbaine et Enedis en 2022 ;

**Considérant** que la convention a pour but de faciliter les échanges réciproques, entre le SDESM et Enedis de données cartographiques à grande échelle (représentation des ouvrages souterrains de distribution publique d'électricité à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>) et moyenne échelle, à l'occasion de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante ;

**Considérant** que le modèle national permet de prendre en compte l'évolution de la réglementation et l'adéquation aux besoins d'exploitation ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**APPROUVE** le modèle national de convention à signer entre le SDESM et le concessionnaire Enedis relatif à l'échange de données cartographiques à l'occasion de travaux ci-annexé.

**AUTORISE** le président à signer une convention départementale issue de ce modèle national, ainsi que tout acte ou document nécessaire à son exécution ou sa modification.

**Bureau Syndical du 6 mars 2024**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°05-2024**

**Objet de la délibération : Modification de la délibération N°21-2023 du bureau syndical du 16/11/2023 : Poste d'ingénieur remplacé par un poste de technicien principal de 2ème classe**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	9
Présents par visio-conférence	4
Votants	13
Dont pouvoirs	0

*L'an deux mille vingt-quatre le 6 mars à 10 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 29 février deux mille vingt-quatre par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président, M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, M. Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président (Visio), Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Asseseurs présents :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur (Visio)  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur

**Excusés :**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur

Secrétaire de séance : M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président

Date de la convocation
29/02/2024

Date d'affichage
15/03/2024

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n°21-2023 du 16 novembre 2023 adoptée par le bureau syndical du SDESM ;  
**Vu** le tableau des effectifs modifié ;  
**Vu** les lignes directrices de gestion adoptées par arrêté n°2021-72 du 25 mai 2021 ;  
**Considérant** la délibération n° 21-2023 créant un poste d'ingénieur pour les besoins du service énergie afin d'assurer une mission en lien avec les actions de maîtrise de la demande d'énergie ;  
**Considérant** qu'il s'agit d'un poste de conseiller en énergie partagé destiné à conforter la mission CEP déjà existante au sein du syndicat tel que le prévoit le cahier des charges établi par l'ADEME ;  
**Considérant** qu'eu égard aux candidatures reçues et au candidat pressenti pour occuper le poste en lien avec les missions susvisées correspondent à celles d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ;  
**Considérant** que ce poste est créé sous la forme d'un contrat de projet ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**DECIDE** de remplacer la création du poste d'ingénieur par la création d'un ~~poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe~~.

**DECIDE** que le candidat au poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe sera recruté en tant que contractuel au titre d'un contrat de projet (emploi non permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires) pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de la durée maximale de 6 ans selon l'état d'achèvement du projet ;

**DIT** que les missions du poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe sont :

- Réaliser, analyser et suivre les bilans énergétiques avec l'appui de l'outil de management de l'énergie
- Visiter et produire un état des lieux énergétique des bâtiments communaux/ intercommunaux
- Mener des analyses spécifiques (enregistreur de températures et d'humidité, analyse de taux CO2, thermographies...)
- Apporter des conseils sur les contrats d'exploitation et d'entretien des installations thermiques
- Identifier les gisements en économies d'énergies ne nécessitant aucun travaux en s'inspirant des méthodes du Design Énergétique et accompagner leur mise en œuvre
- Identifier les combinaisons de travaux permettant d'atteindre le maximum de gain énergétique possible sur les bâtiments les plus énergivores du patrimoine
- Conseiller les collectivités sur la réalisation de travaux, leur suivi et leur réception
- Identifier et accompagner les collectivités bénéficiaires pour mobiliser les dispositifs de financement pouvant être sollicités (CEE, DSIL, DETR, Fonds Vert, ADEME, aides de la Région...)
- En appui du chef de projet ENR, identifier les opportunités de développement des énergies renouvelables sur les bâtiments des collectivités suivies, en lien avec le Contrat Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME
- Sensibiliser aux économies d'énergies via l'organisation de webinaires et de visites de sites

**DECIDE** que l'indice de rémunération de ce poste sera en concordance avec son expérience professionnelle.

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

**Bureau Syndical du 6 mars 2024**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°06-2024**

**Objet de la délibération : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France**  
**Appel à projets réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire programme 2024**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	9
Présents par visio-conférence	4
Votants	13
Dont pouvoirs	0

*L'an deux mille vingt-quatre le 6 mars à 10 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 29 février deux mille vingt-quatre par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président, M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, M. Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président (Visio), Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Asseseurs présents :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur (Visio)  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur

**Excusés :**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur

Secrétaire de séance : M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président

Date de la convocation
29/02/2024

Date d'affichage
15/03/2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et la limitation des nuisances lumineuses ;

**Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre son soutien aux communes investissant dans la rénovation de leur éclairage public et plus particulièrement dans le remplacement des sources lumineuses énergivores ;

**Considérant** que l'arrêté ministériel précité fixe une échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la suppression des installations lumineuses dont la proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontal est supérieure à 50% ;

**Considérant** que la direction européenne 2011/65/UE par son annexe III modifiée le 13 décembre 2021, précitée, fixe une échéance à 2027 pour l'interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge qui représentent 70% du patrimoine (inventaire 2023) ;

**Considérant** que la région Ile-de-France propose un appel à projet portant sur la réduction de l'impact de la pollution lumineuse et la création de trame noire au bénéfice des communes ;

**Considérant** que le taux de subvention régionale de 50% maximum pourrait être mobilisé ;

**Considérant** que des cofinancements complémentaires pourront être mobilisés pour équilibrer le plan de financement ;

Après en avoir délibéré,

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**AUTORISE** le président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour les opérations de travaux de rénovation de l'éclairage public 2024 déléguées par les communes au SDESM.

**AUTORISE** le président à signer tout acte ou document se rapportant à cette demande.

**Bureau Syndical du 6 mars 2024**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**DELIBERATION N°07-2024**

**Objet de la délibération : Demande de subvention « fonds vert » auprès de la préfecture de Seine-et-Marne – dispositifs d'aides financières de l'Etat - travaux de modernisation du patrimoine Eclairage public programme 2024**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	9
Présents par visio-conférence	4
Votants	13
Dont pouvoirs	0

*L'an deux mille vingt-quatre le 6 mars à 10 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 29 février deux mille vingt-quatre par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.*

**Membres du Bureau présents :**

Mme Stéphanie AUZIAS 11<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Philippe BAPTIST 8<sup>ème</sup> vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12<sup>ème</sup> vice-présidente (Visio), M. Jacques DELPORTE 2<sup>ème</sup> vice-président (Visio), M. Didier FENOUILLET 6<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal FOURNIER 4<sup>ème</sup> vice-président, M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques ILLIEN 7<sup>ème</sup> vice-président, M. Christophe MARTINET 9<sup>ème</sup> vice-président, M. Frédéric MOREL 13<sup>ème</sup> vice-président (Visio), Mme Claude RAIMBOURG 5<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

**Asseseurs présents :**

M. Freddy BODIN, 3<sup>ème</sup> assesseur (Visio)  
M. Gilles DURAND 1<sup>er</sup> assesseur

**Excusés :**

M. Christian POTEAU 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Michel DUBARRY, 2<sup>ème</sup> assesseur

Secrétaire de séance : M. Michel GARD 3<sup>ème</sup> vice-président

Date de la convocation
29/02/2024

Date d'affichage
15/03/2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et la limitation des nuisances lumineuses ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

**Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre son soutien aux communes investissant dans la rénovation de leur éclairage public et plus particulièrement dans le remplacement des sources lumineuses énergivores ;

**Considérant** que l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018, précité, fixe une échéance à 2025 pour la suppression des installations lumineuses dont la proportion de lumière au-dessus de l'horizontal est supérieur à 50% ;

**Considérant** que la direction européenne 2011/65/UE par son annexe III modifiée le 13 décembre 2021, précitée, fixe une échéance à 2027 pour l'interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge qui représentent 70% du patrimoine (inventaire 2023) ;

**Considérant** que le taux de subvention maximum de 20% fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit « fonds vert ») pourrait être mobilisé ;



**Considérant** que des cofinancements complémentaires pourront être mobilisés pour équilibrer le plan de financement ;

Accusé de réception en préfecture  
077-200041309-20240306-B2024-07-DE  
Date de transmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**AUTORISE** le président à solliciter une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert » auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne pour les opérations de travaux de rénovation de l'éclairage public 2024 déléguées par les communes au SDESM.

**AUTORISE** le président à signer tout acte ou document se rapportant à cette demande.